

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2616

25 octobre 2008

### SOMMAIRE

Agence Pundel S.à r.l. ....	125540	Insinger de Beaufort Finance S.à r.l. ....	125540
Arezzo Holding B.V./S.à r.l. ....	125529	International Real Estate Investors Holding S.A. ....	125545
A. Schulman Holdings S.à.r.l. ....	125551	I.R.D.L. s.à r.l. ....	125531
A. Schulman Sàrl ....	125551	Ironlux S.A. ....	125539
A. Schulman Sàrl & Cie, SCS ....	125552	Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A. ....	125530
Atterbury S.A. ....	125527	La Tabathèque S.à r.l. & Cie S.C.S. ....	125545
Billecart Expansion Holdings S.A. ....	125547	Lëtzebuurger Aktiounskrees Psychomoto- rik ....	125546
Brambachlux S.à r.l. ....	125568	Minpark S.A. ....	125562
Buderus Giesserei Holding S.à.r.l. ....	125563	Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l. ..	125548
Cemarlux S.A. ....	125568	P Log Lux 1 S.à r.l. ....	125528
CPI Asia Court House S.à r.l. ....	125548	PromoWallis ....	125532
CPI Asia Nippon Sarl ....	125546	Remford S.A. ....	125549
CPI Asia Shinjuku II S.à r.l. ....	125547	Rheinpark S.à r.l. ....	125547
Cross Communication Distribution S.à r.l. .....	125522	Salon Azzura S.à r.l. ....	125537
CSTIM Limited, Luxembourg Branch ...	125545	Société de Services au Bâtiment S.A. ...	125523
ESIM S.A. ....	125548	Somami S.à r.l. ....	125545
Esim Tres S.A. ....	125550	SSB - Finances S.A. ....	125523
Euro Management Services S.A. ....	125542	The Scottish Association of Luxembourg, a.s.b.l. ....	125541
Famalux S.A. ....	125544	Thomas Cook Belgium ....	125532
Financière Daunou 6 S.A. ....	125550	Thomas Cook Belgium ....	125536
GeoLogistics International Holdings (Lu- xembourg) ....	125546	Time-Spirit S.à.r.l. ....	125525
Giemme S.A. ....	125538	TMF Secretarial Services S.A. ....	125552
GSLP I Offshore C S.à r.l. ....	125563	Torno Global Contracting S.A. ....	125544
Health and Fitness Investments I S.à r.l. .....	125550	Vending Investment II S.à.r.l. ....	125550
Hospodar S.A. ....	125567	VIK Investment Holding S.à r.l. ....	125551
Hospodar S.A. ....	125568	Wilmington Trust SP Services (Luxem- bourg) S.A. ....	125543
Hospodar S.A. ....	125552	World Helicopters S.A. ....	125544
Immobilière Bless S.A. ....	125551	Zina S.A. ....	125549
Industeam S.A. ....	125563		
Industeam S.A. ....	125563		

**Cross Communication Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Z. I. de Munsbach.

R.C.S. Luxembourg B 48.755.

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1) Madame Annie WEYNS, gérante de sociétés, née à Etterbeek, (Belgique); le 30 avril 1947, épouse de Monsieur Jacques RIVEZ, demeurant à L-2167 Luxembourg, 10, rue des Muguets.

2) Monsieur Jacques RIVEZ, indépendant, né à Bruxelles, (Belgique), le 13 décembre 1947, demeurant à L-2167 Luxembourg, 10, rue des Muguets.

3) Monsieur Stéphane RIVEZ, employé privé, né à Etterbeek, (Belgique), le 27 mai 1975, demeurant à L-2167 Luxembourg, 10, rue des Muguets.

4) Monsieur Sébastien RIVEZ, étudiant, né à Etterbeek, (Belgique), le 4 octobre 1988, demeurant à B-1700 Dilbeek, 1, H. Moeremanslaan.

Tous sont ici représentés par Monsieur Bernard BOONE, employé privé, demeurant à L-5811 Fentange, 159, rue de Bettembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "CROSS COMMUNICATION DISTRIBUTION S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.755, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 535 du 20 décembre 1994,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 31 mai 2002, contenant notamment le changement de la devise d'expression du capital social en euros, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1211 du 16 août 2002,

et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 18 août 2008, Madame Annie WEYNS, préqualifiée, a cédé:

- soixante (60) parts sociales à Monsieur Stéphane RIVEZ, préqualifié; et
- soixante (60) parts sociales à Monsieur Sébastien RIVEZ, préqualifié.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et Madame Annie WEYNS, préqualifiée, en sa qualité de gérante de la Société, ici représentée par le prénommé Monsieur Bernard BOONE, en vertu d'une des pré-mentionnées procurations, les considère comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont devenus propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date des cessions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que les cinq cents (500) parts sociales représentatives du capital social sont dorénavant détenues comme suit:

1) Madame Annie WEYNS, préqualifiée, cent quatre-vingt-cinq parts sociales, . . . . .	185
2) Monsieur Jacques RIVEZ, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales, . . . . .	125
3) Monsieur Stéphane RIVEZ, préqualifié, quatre-vingt-quinze parts sociales, . . . . .	95
4) Monsieur Sébastien RIVEZ, préqualifié, quatre-vingt-quinze parts sociales, . . . . .	95
Total: cinq cents parts sociales, . . . . .	<u>500</u>

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (24,79 EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

125523

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la Société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BOONE; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2008. Relation GRE/2008/3594. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008131312/231/70.

(080153224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**SSB - Finances S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société de Services au Bâtiment S.A.).**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 60.645.

L'an deux mille huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE DE SERVICES AU BATIMENT S.A.", en abrégé "SSB", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60.645, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "H.L.G. FINANCES (LUXEMBOURG) S.A.", suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 3 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 672 du 1<sup>er</sup> décembre 1997,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 212 du 21 mars 2001, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "SOCIETE DE SERVICES AU BATIMENT S.A.", en abrégé "SSB",

dont la devise d'expression du capital social de la Société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 juin 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1289 du 5 septembre 2002.

et dont les statuts ont été modifiées suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1013 du 1<sup>er</sup> octobre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et modification afférente des 2 premières phrases de l'article 2 des statuts.

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente ainsi que la gestion d'immeubles d'habitation et/ou de bureaux lui appartenant, ce comprenant l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

3. Changement de la dénomination sociale en "SSB - FINANCES S.A." et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et de modifier en conséquence les 2 premières phrases de l'article 2 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phrases).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide:

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2); et

- de changer la dénomination sociale en "SSB - FINANCES S.A." et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe un société anonyme sous la dénomination de "SSB - FINANCES S.A."."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide:

• de supprimer le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5, et

• de supprimer les mots "pour la première fois en 1998" du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 des statuts.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GOERES; DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2008. Relation GRE/2008/3722. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008131313/231/103.

(080153238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Time-Spirit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.689.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The private limited company "RENOVA AIR TRANSPORT", R.C.S. Luxembourg section B number 108.772, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr David SANA, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société à responsabilité limitée) "TIME-SPIRIT S.à.r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 76.689, was incorporated by deed of Maître Christine DOERNER, notary residing in Bettembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 31, 2003, published in the Mémorial C number 522 of May 14, 2003, and whose articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on July 6, 2005, published in the Mémorial C number 9 of January 3, 2006.

II.- That the capital of the company "TIME-SPIRIT S.à.r.l.", pre-named, presently amounts to twelve thousand three hundred and ninety five Euro (EUR 12,395.-) represented by one hundred (100) sharequotas of one hundred twenty three Euro and ninety five cent (EUR 123.95) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the pre-named company "TIME-SPIRIT S.à.r.l."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "TIME-SPIRIT S.à.r.l." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company "TIME-SPIRIT S.à.r.l." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée "RENOVA AIR TRANSPORT", R.C.S. Luxembourg section B numéro 108.772, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur David SANA, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David SANA, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "TIME-SPIRIT S.à.r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 76.689, a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 522 du 14 mai 2003, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 9 du 3 janvier 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "TIME-SPIRIT S.à.r.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 12.395,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-trois Euros et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 123,95) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société "TIME-SPIRIT S.à.r.l."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "TIME-SPIRIT S.à.r.l.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société "TIME-SPIRIT S.à.r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SANA; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2008. Relation GRE/2008/3961. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008131318/231/97.

(080153751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Atterbury S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 122.782.

Im Jahre zweitausendacht, den neunundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Atterbury S.A.", mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 122.782, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 11. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 223 von 21. Dezember 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Therese JEMMING, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Cindy CARVALHO, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Herrn Jean-Paul NOESEN, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

Teilweise Neufassung der Statuten.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt eine Neufassung des Artikels 4, vorletzter Absatz der Satzung.

Der neue Wortlaut des Artikels 4 lautet wie folgt:

" **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen, Produktion und Vertrieb von PVC-Additiven, insbesondere in den Geschäftssegmenten Profile/Platten, Rohre/Fittings und Kabel, sowie von weiteren Produkten insbesondere für die Bauindustrie und Elektro- und Fahrzeugindustrie, Forschung und Entwicklung, Marktexpansion sowie Finanzierung dieser Marktexpansion, insbesondere im CEE-Raum betreiben.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen."

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, das Anfangs- und Abschlussdatum des Geschäftsjahres abzuändern und folglich das Datum der jährlichen Generalversammlung dem Ablauf des neuen Geschäftsjahrs anzupassen.

Der neue Wortlaut der Artikel 23 und 26 lauten daher wie folgt:

" **Art. 23.** Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar am zweiten Freitag des Monats März um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt."

" **Art. 26.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Oktober bis zum 30. September eines jeden Jahres.

Der Vorstand erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Vorstand legt dem Aufsichtsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft innerhalb der Frist nach Artikel 9 dieser Satzung vor.

Der Aufsichtsrat leitet dem Kommissar die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung sowie den Bericht des Vorstands spätestens einen Monat vor dem Datum der Jahresgeneralversammlung weiter. Er teilt der Generalversammlung seine Bemerkungen zu diesen Dokumenten mit."

#### *Übergangsbestimmung*

Die vorbenannten Satzungsänderungen treten, unbeschadet ihrer Wirkung gegenüber Dritten im Falle einer späteren Veröffentlichung im Memorial, mit sofortiger Wirkung in Kraft, so dass das Geschäftsjahr, das laut vorheriger Fassung der Satzung am 31. Dezember 2008 abgelaufen wäre, nun am 30. September 2008 abgeschlossen wird, und die dieses Geschäftsjahr betreffende Generalversammlung bereits am Freitag, den 13. März 2009 stattfinden wird.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: JEMMING; CARVALHO; NOESEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2008. Relation GRE/2008/3928. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008131314/231/90.

(080153661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

#### **P Log Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 141.097.

Suite à la constitution de Vending Investments S.à r.l. par apport en nature, Investcorp Investment Holdings Limited a transféré 12,500 parts sociales à Vending Investments S.à r.l., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 068.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132019/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Arezzo Holding B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 106.808.

In the year two thousand eight, on the first day of October.  
Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

NOIL INVESTMENTS N.V., a limited liability company organized under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office in Curaçao, The Netherlands Antilles and its principal place of business at Kaya W.F.G. (jombi) Mensing 36, Curaçao, The Netherlands Antilles, registered with the Commercial Register of the Curaçao Chamber of Commerce and Industry under number 84914

here represented by Mrs Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on September 30th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declared that it is the sole actual shareholder of AREZZO HOLDING B.V./S.à r.l., a company with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, (RCS Luxembourg N ° B 106.808) having transferred its registered office from the Netherlands to Luxembourg by a deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, then notary residing in Mersch February 25th, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 724 of July 21st, 2005.

- he recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to wind-up the company and to appoint Parcelatoria de Gonzalo Chacón S.A., having its registered office at Plaza Marqués de Salamanca 10, Primero Dcha., 28006 Madrid, Spain, registered at the Spanish Central Mercantile Registry under the number 86.129.

*Second resolution*

The Sole Shareholder grants to the liquidator the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period it may determine.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NOIL INVESTMENTS N.V., une société gouvernée par les lois des Antilles Néerlandaises, avec siège social à Curaçao, Antilles Néerlandaises, et principal établissement à Kaya W.F.G. (jombi) Mensing 36, Curaçao, Antilles Néerlandaises, inscrite au Registre de Commerce de Curaçao, Chambre de Commerce et Industrie sous le numéro 84914,

ici représentée par Melle Sara LECOMTE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 30 septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel Associé Unique, représenté comme dit-est, a déclaré au notaire instrumentant qu'elle est la seule et unique associé de la Société AREZZO HOLDING B.V./S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (RCS

Luxembourg N ° B 106.808) constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch en date du 25 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 724 du 21 juillet 2005.

Elle reconnaît être pleinement informée des résolutions à prendre ci-après:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation et nomme aux fonctions de liquidateur to Parcelatoria de Gonzalo Chacón S.A., ayant son adresse à Plaza Marqués de Salamanca 10, Primero Dcha., 28006 Madrid, Espagne, inscrite au Registre Mercantil d'Espagne sous numéro 86.129.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique accorde au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40107. — Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008131316/206/87.

(080153353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.460.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 7 Mai 2008 a élu comme administrateurs:

- Mr. Eggert J. Hilmarsson, résidant professionnellement à Kaupthing Bank Luxembourg Sa, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mr. Bjorn Jonsson, résidant professionnellement à Kaupthing Bank Luxembourg Sa, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Mr. Fridjon Einarsson, résidant professionnellement à Kaupthing Bank Luxembourg Sa, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

et comme commissaire aux comptes KPMG Audit Sàrl, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Août 2008.

Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008132080/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06473. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080154373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**I.R.D.L. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.284.

## DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

## ONT COMPARU:

1) La société anonyme "CAYENNE HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.342.

2) La société à responsabilité limitée "M & F PROMOTIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.044.

Les parties comparantes sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a. Que la société à responsabilité limitée "I.R.D.L. s.à r.l." établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.284, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2242 du 9 octobre 2007.

b. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

c. Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la Société.

d. Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire, prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

e. Que les associés désignent Monsieur Maurice ELZ, administrateur de sociétés, demeurant à L-8156 Bridel, 27B, rue Lucien Wercollier, comme liquidateur de la Société.

f. Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés.

g. Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

j. Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2008. Relation GRE/2008/3973. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008131317/231/55.

(080153747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Thomas Cook Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4011 Esch-sur-Alzette, 113, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 69.653.

Le bilan au 31 octobre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131391/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09302. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**PromoWallis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 142.203.

## STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

## ONT COMPARU:

A.1.- Monsieur Angelo CRAPANZANO, entrepreneur, demeurant à L-7361 Bofferdange, 32, an de Strassen,

A.2.- Monsieur Constant LESS, entrepreneur, demeurant à L-7381 Bofferdange, 211, Cité Roger Schmitz,

Les comparants A.1. et A.2. agissant tant en leur nom personnel qu'en leur qualité de gérants de

A.3.- La société à responsabilité limitée SETRAC S.à r.l., ayant son siège social à L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie (RCS-L N ° B.61.741)

ci-après associés du groupe A

B.1.- Monsieur Massimo VILLANI, restaurateur, né le 05.12.1971 à Formia/Latina (Italie), demeurant 158, rue de Luxembourg L-7241 Bérelange

B.2.- Monsieur Antonio FOLCARELLI, retraité, né le 05.09.1939 à Pontecorvo (Italie), demeurant 1, l'Orée du Bois L-7215 Bérelange

Les comparants B.1. et B.2. agissant tant en leur nom personnel qu'en leur qualité d'administrateurs de

B.3.- La société anonyme CIOCIARA S.A. ayant son siège social à L-7220 Walferdange 15, rue de Diekirch (RCS-L N ° 62.669)

ci-après associés du groupe B

Lesquels comparants, agissant comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement, la construction, et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance, l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, et toutes autres opérations auxquelles la mise en valeur d'immeubles peut donner lieu.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La société à responsabilité limitée existe sous dénomination PromoWallis

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) chacune entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou non.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion

journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans

l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, inclus par télécopieur ou par PDF un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

125536

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

*Souscription - libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, agissant comme ci-avant déclarent souscrire le capital social comme suit:

Parts sociales de Catégorie A

1.-Monsieur Angelo CRAPANZANO, dix parts . . . . .	10
2.- Monsieur Constant LESS, prénommé, dix parts . . . . .	10
3.- SETRAC S.à r.l., prénommée, trente parts . . . . .	30
total: cinquante parts sociales de catégorie A . . . . .	50

Parts sociales de Catégorie B

1.- Monsieur Massimo VILLANI, prénommé, dix parts . . . . .	10
2.- Monsieur Antonio FOLCARELLI, prénommé, dix parts . . . . .	10
3.- CIOCIARA S.A. prénommée, trente parts . . . . .	30
total: cinquante parts sociales de catégorie B . . . . .	50

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros( 12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.800,- EUR.

*Décision de l'assemble générale extraordinaire*

Les associés agissant comme ci-avant décident de:

1. Fixer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:

*Gérants de Catégorie A:*

- M. Angelo CRAPANZANO, prénommé;
- M. Constant LESS, prénommé.

*Gérants de Catégorie B:*

- M. Massimo VILLANI, prénommé.
- M. Antonio FOLCARELLI, prénommé.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social à L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CRAPANZANO, C. LESS, M. VILLANI, A. FOLCARELLI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008, Relation: LAC/2008/39901. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008131329/206/253.

(080153444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Thomas Cook Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4011 Esch-sur-Alzette, 113, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 69.653.

Le bilan au 31 octobre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131398/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09306. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Salon Azzura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 7, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 125.178.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Lucienne RAGNATELA, coiffeuse, née à Algrange, (France), le 13 décembre 1968, demeurant à F-57190 Florange, 140, Grand-rue, (France).

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Salon Azzura S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 7, avenue François Clement, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.178, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 879 du 15 mai 2007.

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3) Que la comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4) Que la comparante, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout, le passif présent et futur de la Société.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6 ci-avant.

8) Que la comparante déclare que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

9) Que décharge pleine et entière est accordée à la gérance de la Société jusqu'en date de ce jour.

10) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins chez Lucienne RAGNATELA à F-57190 Florange, 140, Grand-rue, (France).

11) Que les livres et documents de la Société, dissoute, sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: RAGNATELA; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2008. Relation GRE/2008/3952. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008131320/231/48.

(080153759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Giemme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.561.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme AELLE HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 72.553, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, pré-qualifiée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "GIEMME S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 72.561, a été constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 34 du 11 janvier 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme "GIEMME S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à deux cent vingt-cinq mille Euros (EUR 225.000,00), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,00) chacune.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société anonyme "GIEMME S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme "GIEMME S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme "GIEMME S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LENTZ; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2008. Relation GRE/2008/3960. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008131319/231/50.

(080153756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Ironlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 107.162.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Mauro BASTERI, entrepreneur, né à Massa (MS), (Italie), le 26 septembre 1946, demeurant à I-54100 Massa, 50, Via San Remigio di Sopra,

ici représenté par Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "IRONLUX S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.162, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 814 du 20 août 2005.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que le comparant déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, le comparant requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société "ABACAB S.à r.l.", avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, désignée "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que le comparant approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que le comparant, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

**Frais**

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SWETENHAM; SECKLER.

125540

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2008. Relation GRE/2008/3953. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008131321/231/62.

(080153761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Insinger de Beaufort Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.231.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire, à savoir Insinger de Beaufort Holdings S.A.a fait l'objet d'un changement.

- la nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008132025/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04827. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080154010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Agence Pundel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 6, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 23.722.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gérard PUNDEL, agent immobilier, demeurant à L-5960 Itzig, 4, rue de l'Horizon.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Il est le seul associé de la société à responsabilité limitée "AGENCE PUNDEL S.à r.l.", avec siège social à L-1630 Luxembourg, 6, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1985, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 68 du 17 mars 1986, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 811 du 3 avril 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 23.722.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, entièrement libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Gérard PUNDEL, prénommé.

III.- La Société n'ayant plus d'activité, l'associé unique décide par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à son profit. L'associé unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

L'associé unique déclare en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Luxembourg.

L'associé unique déclare également être le seul bénéficiaire économique de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant unique de la Société est accordée à Monsieur Gérard PUNDEL, prénommé.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée de l'associé unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gérard PUNDEL, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008, Relation: LAC/2008/39871. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 octobre 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008131354/222/44.

(080153745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

### **The Scottish Association of Luxembourg, a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2222 Luxembourg, 184, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg F 7.739.

#### STATUTS

Entre les soussignés est constituée une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, ainsi que par les présents statuts.

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association porte la dénomination THE SCOTTISH ASSOCIATION OF LUXEMBOURG, a.s.b.l. Sa dénomination gaélique sera Comann na h-Alba Luxembourg.

**Art. 2.** L'Association a pour objet:

- (1) d'organiser des événements de tout genre afin de promouvoir et de célébrer l'Ecosse et sa culture, et
- (2) de collecter des fonds pour soutenir des associations caritatives soit au Luxembourg soit à l'extérieur.

**Art. 3.** L'Association a son siège social à Luxembourg, à la rue de Neudorf, 184. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Comité.

**Art. 4.** La durée de l'Association est illimitée.

**Art. 5.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet et fini le 30 juin. Le premier exercice finira le 30 juin 2010.

#### **Chapitre II. Membres**

**Art. 6.** Le nombre des membres est illimité, il ne peut cependant être inférieur à trois.

**Art. 7.** Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale en manifestant sa volonté, déterminée à observer les présents statuts et agréée par le Comité. Peut devenir membre une famille, qui comprend un ou deux parents, les enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans et les enfants étudiants jusqu'à l'âge de vingt-six ans.

Le Comité décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 8.** Peut devenir membre donateur toute personne qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prête une aide financière annuelle selon une cotisation fixée par l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Le Comité peut conférer le titre de membre honoraire à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons à l'Association peut devenir membre associé, toute personne souhaitant être tenue au courant des manifestations.

**Art. 10.** La cotisation annuelle est fixée par le Comité. Pour la période jusqu'à la fin de l'année 2009 elle est fixée à € 15 pour les membres effectifs, € 15 pour les familles et à € 250 minimum pour les membres donateurs.

**Art. 11.** La qualité de membre se perd:

1. par démission écrite au Comité,
2. pour non-paiement de la cotisation annuelle après rappel du Comité,
3. par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave.

La cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement ou exclusion d'un membre.

#### Chapitre IV. De l'Assemblée Générale

**Art. 12.** L'Assemblée Générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'Association. Le Comité établit le rapport annuel des activités et le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et les soumet pour approbation à l'Assemblée Générale annuelle.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du secrétaire du Comité, adressée huit jours à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale se réunit en séance extraordinaire sur décision du Comité ou à la demande d'un cinquième des membres de l'Association.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les membres de l'Association peuvent se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Aucun membre ne peut représenter plus de deux membres.

Les résolutions de l'Assemblée Générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

#### Chapitre V. Du Comité

**Art. 13.** L'Association est administrée par un Comité composé d'entre 3 et 7 membres. Les candidatures pour un mandat au sein du comité doivent être adressées au président au moins 48 heures avant l'Assemblée Générale. Un réviseur des comptes, non-membre du comité, est désigné annuellement par l'Assemblée Générale.

Les membres du Comité sont élus par l'Assemblée Générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est d'un an. Les membres du Comité désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Ils sont rééligibles. Lorsqu'un membre cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le Comité peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Le membre du Comité, alors élu, achèvera le mandat de son prédécesseur.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux qui sont résultants de la loi et des présents statuts.

Ils adoptent une version anglaise des statuts dont la version française fait toujours foi.

**Art. 14.** Le Comité se réunit aussi souvent que les intérêts de l'Association l'exigent sur convocation du président ou de 2 de ses membres. Les membres du Comité sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié. Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents.

**Art. 15.** La signature conjointe de deux membres du comité engage l'Association.

**Art. 16.** Le Comité peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### Chapitre VI. Divers

**Art. 17.** Les modifications des statuts, ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes aux arts. 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 18.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes aux arts. 20 et 21 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 19.** En cas de dissolution de l'Association, son patrimoine sera affecté après apurement des dettes, charges et frais de liquidation, à une oeuvre de bienfaisance de son choix.

**Art. 20.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les associés déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Référence de publication: 2008131362/9440/81.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01508. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

#### **Euro Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.766.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2008*

1. Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur André WILWERT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Le nombre des administrateurs a été réduit de 15 (quinze) à 13 (treize).

4. Monsieur Eric MAGRINI a été nommé comme président du conseil d'administration.

5. Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jean FELL, expert comptable, né à Echternach (Luxembourg), le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, conseil, né à Emmerich/Rh (Allemagne), le 11 mars 1968, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Eric MAGRINI, conseil, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration.
- Monsieur Paul MARX, docteur en droit, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 21 novembre 1947, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Hans de GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Arnaud SCHREIBER, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 8 mai 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 13 décembre 1961, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Madame Christine SCHWEITZER, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.
- Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970, à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme  
*EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008131364/29/48.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03218. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

### **Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.152.900,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.628.

#### EXTRAIT

- Mr. Jurgen M. J. Borgt, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg a démissionné de son mandat de délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 12 août 2008.

- A partir de cette date, Mme Petra J. S. Dunselman, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, est le seul administrateur délégué à la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008132052/8548/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**World Helicopters S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.127.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Crahay  
Administrateur

Référence de publication: 2008131400/5874/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05074. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Famalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 93.321.

Le bilan au 31 décembre 2007, le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008131402/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04001. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Torno Global Contracting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.381.

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale en date du 31 juillet 2008:

1. Election du nouveau Administrateur de catégorie A avec effet au 31 juillet 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009: Manacor (Luxembourg) S.A., avec siège social au 46, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 9098.

2. Nomination de M. Alberto Rigotti, né le 23 septembre 1950 à Trento, Italie, avec adresse au Corso Vittorio Emanuele 15, 20121 Milano, Italie, en tant qu'administrateur B de la société avec effet au 31 juillet 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

3. Nomination de M. Nestor Hugo Falivene, né le 30 mars 1957, avec adresse au Avda. L.N. Alem 1134, piso 6 ° (1001) Buenos Aires, Argentina, en tant qu'administrateur B de la société avec effet au 31 juillet 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

4. Nomination de M. Gonzalo Alfredo Fratini Lagos, né le 1<sup>er</sup> mars 1973 à Buenos Aires, Argentine, avec adresse au Avda. L.N. Alem 1134, piso 6 ° (1001) Buenos Aires, Argentina, en tant qu'administrateur B de la société avec effet au 31 juillet 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Torno Global Contracting S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Administrateur  
Signatures

Référence de publication: 2008131994/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**International Real Estate Investors Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.616.

—  
Aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 29.09.2008 geht hervor, dass der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 01.10.2008 von 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, nach 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, verlegt wurde.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 29.09.2008.

Für den Verwaltungsrat  
Unterschriften

Référence de publication: 2008131403/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**La Tabathèque S.à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 29.827.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131405/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04332. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**CSTIM Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 82.351.

—  
Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131408/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04336. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Somami S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.876.

—  
Dépôt du bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

125546

Halsey Group Sàrl  
Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2008131679/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04517. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Lëtzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg F 5.046.

Par la présente j'aimerais vous informer des changements à l'Art. 1<sup>er</sup> des statuts concernant l'asbl «Lëtzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik»:

- 1) «Lëtzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik» est à remplacer par «Lëtzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik»
- 2) Le siège «Walferdange» est à remplacer par «Luxembourg».

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Gérard LOUIS  
Secrétaire

Référence de publication: 2008131436/9470/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05183. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**CPI Asia Nippon Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 131.143.

—  
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CPI Asia Investment Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2008131452/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03983. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**GeoLogistics International Holdings (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 102.652.

—  
*Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 15 septembre 2008*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 septembre 2008, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 25 mars 2008.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.  
Luxembourg Corporation Company SA  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2008131454/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01975. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Billecart Expansion Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 27.288.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.  
Pour BILLECART EXPANSION HOLDINGS S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008131456/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03603. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Rheinpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.380.

—  
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CPI CPEH 2 S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2008131488/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03977. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**CPI Asia Shinjuku II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.572.

—  
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CPI Asia Investment Holdings S.à r.l., associé de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2008131489/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**CPI Asia Court House S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.890.

—  
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CPI Asia Investment Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2008131490/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.726.

—  
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1298 du 5 juillet 2006.  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2008131619/8461/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02747. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**ESIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 113.366.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 juin 2008*

*5<sup>e</sup> Résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement des mandats des administrateurs, Monsieur Romain Thillens, Monsieur Julien Didierjean et Monsieur Christophe Blondeau, tous demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg et au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2008.

125549

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2008.

*Pour ESIM S.A.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008131526/565/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04836. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080153783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Remford S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.591.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 juillet 2008 que les décisions suivantes ont été prises:

1°) Renouvellements de mandats:

- Les Mandats d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier et de Madame Anna de Meis, tous deux demeurant professionnellement au siège de la société, ont été renouvelés pour une durée de 3 ans.

- Le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Luis Velasco a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

- Les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

2°) Administrateur Délégué:

- Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au siège de la société, a été nommé administrateur délégué de la société, avec effet au 22 juillet 2008.

- Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

REMFORD SA

Patrick Houbert

*Administrateur*

Référence de publication: 2008132027/6102/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02888. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080154003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Zina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 92.242.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 septembre 2008 que les modifications suivantes ont été apportées:

1°) Administrateurs: les mandats suivants ont été renouvelés pour une durée de 3 ans.

- Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au 16, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg. - Administrateur;

- Madame Anna De Meis - demeurant professionnellement au 16, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg - Administrateur;

2°) Commissaire aux comptes : FIGESTA SARL, 14, rue du Mont-Blanc CH-1201 Genève, a été reconduit dans ses fonctions de Commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans.

Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
ZINA SA  
Patrick Houbert  
Administrateur

Référence de publication: 2008132026/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05825. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Health and Fitness Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131632/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03738. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Vending Investment II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 116.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131634/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03736. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Financière Daunou 6 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 113.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131636/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03734. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Esim Tres S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 113.493.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2008.

Pour ESIM TRES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008131691/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04882. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**A. Schulman Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 91.500.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.028.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131643/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03733. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**A. Schulman Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.433.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131647/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03731. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Immobilière Bless S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.078.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008131650/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03425. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**VIK Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.020.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

*Pour Vik Investment Holding Sàrl*  
Kauping Bank Luxembourg S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008131648/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06478. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080154075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Hospodar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.306.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOSPODAR S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2008131681/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04883. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080153608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**A. Schulman Sàrl & Cie, SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 91.837.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.434.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008131651/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03729. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080153694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**TMF Secretarial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.029.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of TMF Secretarial Services S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 20th May 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 19th July 2003 under number 762.

The Meeting was presided by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M<sup>e</sup> Laetitia Chaniol and as scrutineer M<sup>e</sup> Elizabeth Adam, each maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all shares in issue in the Company were represented at the meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

*Agenda:*

- 1) Decision to amend the prevailing language of the articles of association of the Company from French to English;
- 2) Amendment of the corporate object of the Company by the amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company substantially as follows:

"The corporate object of the Company is to provide administrative, secretarial and office services in general.

The object of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, creation, development, or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes, patents, and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose".

- 3) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company substantially in the form as attached in the proxies, the proxy holders being however expressly authorised and empowered to make and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate;

Thereafter the following resolutions were unanimously passed:

*First resolution*

It is resolved to change the prevailing language of the articles of association of the Company from French to English.

*Second resolution*

It is resolved to amend the corporate object of the Company and to amend article 4 as set forth.

*Third resolution*

It is resolved to amend and restate the articles of association of the Company as set forth hereunder, the English version being in accordance with the first resolution the prevailing language.

**Art. 1. Form and Name.** There has been formed a joint stock company (société anonyme) under the name of "TMF Secretarial Services S.A." (the Company). The Company will be governed by these articles of association (the Articles) and the relevant legislation.

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board (or as the case may be Sole Director) determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may however be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate object of the Company is to provide administrative, secretarial and office services in general.

The object of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company,

the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, creation, development, or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes, patents, and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) consisting of 1,000 (thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one Euro) each, all of which have been fully paid up.

**Art. 6. Increase, reduction of Share capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 7. Shares in registered form.** All shares of the Company shall be issued and remain in registered form only.

A register of registered shares shall be kept by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Upon the written request of a shareholder, certificates recording the entry of such shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the board of directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the board of directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two board members or by the delegate of the board of directors. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

**Art. 8. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company (a General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder where the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the General Meetings of shareholders of the Company.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of shares represented and voted.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders the meeting may be held without prior notice or publication.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first of April of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 10. Management.** For so long as the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who may but need not be shareholders of the Company. Where the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

In these Articles, any reference to the Board shall also be a reference to the Sole Director (as defined above) (in the case that the Company has only one director).

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, vision conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the Chairman of the Board shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the member of the Board who presided at such meeting or as may be resolved by the Board.

The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes signed by the Sole Director held at the company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or as may be resolved by the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint any person as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors (or by two directors).

In the case of the appointment of a chief executive officer (administrateur délégué or directeur general) to whom day to day management has been delegated, the Company will be validly bound by the sole signature of such person (or his delegate)

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory Auditor.** Unless otherwise provided for by law, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a General Meeting.

Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a General Meeting of shareholders or as interim dividends by decision of the Board of Directors. The General Meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of directors then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée") des actionnaires de TMF Secretarial Services Luxembourg S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 20 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 19 juillet 2003 numéro 762.

L'Assemblée fut présidée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, de résidence à Luxembourg.

A été désigné(e) comme secrétaire M<sup>e</sup> Laetitia Chaniol, et comme scrutateur M<sup>e</sup> Elizabeth Adam, chacun maître en droit, de résidence à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste sera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Il appert de ladite liste de présence que toutes les actions émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les actionnaires de la Société ont déclaré qu'ils ont eu connaissance en temps utile de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

#### *Ordre du jour:*

1) Décision de modifier la langue des statuts de la Société du français vers l'anglais.

2) Modification de l'objet social par la modification substantielle de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

"La Société a pour objet la prestation de services en matière d'administration, de secrétariat et de bureau en général.

L'objet de la Société est également de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou dans toute autre entité commerciale, y compris, dans la limite de la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen de même que le transfert par la vente, l'échange, la création, le développement ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de

créance, d'obligations convertibles, de brevets ou autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des partenariats et exercer ses activités, par l'intermédiaire de succursales, à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations (y compris convertibles) et de certificats de créances.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, ou valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise, dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou dans toute autre entité que la Société juge nécessaire (y compris verticalement et horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée, dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet".

3) Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme telle qu'annexée aux procurations, les mandataires étant toutefois expressément autorisés à faire et accepter les changements et modifications jugés nécessaires.

Par la suite, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

*Première résolution*

Il a été décidé que les statuts seront rédigés en anglais suivis de la version française et que la version anglaise devra prévaloir en cas de divergences entre la version anglaise et la version.

*Deuxième résolution*

Il a été décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier l'article 4 tel que présenté à l'ordre du jour.

*Troisième résolution*

Il a été décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société comme présentés ci-dessous, la version anglaise étant en vertu de la première résolution la version prédominante.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et forme.** Il est formé une société anonyme sous le nom de "TMF Secretarial Services S.A." (la Société). La Société sera régie par les présents statuts (les Statuts) et la législation pertinente.

La Société peut avoir un seul actionnaire (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par une décision du Conseil d'administration de la Société (le Conseil) ou dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique), par l'Administrateur Unique.

Au cas où le Conseil (ou selon le cas l'Administrateur Unique) estimerait que des événements ou développements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée de ce siège social et l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut néanmoins être dissoute à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant selon les modalités requises pour la modification des Statuts, comme prévu à l'article 21 ci-dessous.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la prestation de services en matière d'administration, de secrétariat, et de bureau en général.

L'objet de la Société est également de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou dans toute autre entité commerciale, y compris, dans la limite de la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen de même que le transfert par la vente, l'échange, la création, le développement ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, d'obligations convertibles, de brevets ou autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des partenariats et exercer ses activités, par l'intermédiaire de succursales, à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations (y compris convertibles) et de certificats de créances.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, ou valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise, dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou dans toute autre entité que la Société juge nécessaire (y compris verticalement et horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée, dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euro) consistant en 1.000 (mille Euro) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un Euro) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6. Augmentation, diminution du Capital social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 7. Actions nominatives.** Toutes les actions de la Société doivent être émises et restées sous forme nominative uniquement.

Un registre des actionnaires doit être tenu par la Société et doit contenir le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, de même que sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société ainsi que le nombre d'actions détenues par lui.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives atteste du droit de propriété de ces actions nominatives.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonce pourra être envoyée. Cette adresse doit également figurer dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle que figurant dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété de telle(s) action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit de propriété sur de telle(s) action(s) doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) seront suspendus.

A la requête écrite d'un actionnaire, un certificat confirmant l'inscription de tel ou tel actionnaire au registre des actionnaires peut être délivré sous une forme que le Conseil déterminera. Les certificats ainsi émis doivent l'être dans la forme et porter les mentions et numéros d'identification tels que prescrits par le Conseil. Ces certificats doivent être signés manuellement ou par fac-similé par deux membres du Conseil ou par le délégué du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société sous conditions de preuve, d'engagements et d'indemnités que la Société estimera nécessaires, à condition que les certificats abîmés soient remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

**Art. 8. Transfert d'actions.** Le transfert d'actions peut être effectué par une déclaration écrite de transfert figurant dans le registre des actionnaires de la Société, une telle déclaration de transfert doit être exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs nécessaires en tant que mandataires ou en vertu des dispositions applicables au transfert de créances prévues aux articles 1690 et suivants du Code civil luxembourgeois.

La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'autres instruments de transfert apportant la preuve du consentement du cédant et du cessionnaire et jugée satisfaisante par la Société.

**Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires valablement constituée (une Assemblée Générale) représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Dans le cas d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. En vertu des présents Statuts, les décisions prises, ou pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale seront une référence aux décisions prises, ou pouvoirs exercés, par l'Actionnaire Unique lorsque la Société a un seul actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont transcrites sous la forme d'un procès verbal.

Les quorum et délais requis par la loi régiront les avis de convocation et le déroulement des Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

Toute action donne droit à un seul vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, par fax, câble, télégramme, télécopie ou à condition que son authenticité soit établie par transmission électronique.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi, les décisions à une assemblée des actionnaires valablement convoquée sont prises à la majorité simple des votes et actions représentées.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions requises quant à la participation des actionnaires à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée générale des actionnaires, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalables.

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier jour du mois d'avril de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et endroits spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

**Art. 10. Administration.** Aussi longtemps que la Société aura plus d'un seul actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil, composé au moins de trois (3) administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires dans la Société. Si la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société. Les administrateurs seront élus pour une durée n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil doit s'entendre comme étant également une référence à l'Administrateur Unique (comme défini ci-dessus) (dans le cas où la Société n'a qu'un seul administrateur).

Quand une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera en tant qu'Administrateur Unique ou comme membre du Conseil d'administration conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les sociétés commerciales).

L'(les)administrateur(s) ser(a)(ont) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront aussi le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être démis de ses fonctions sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un administrateur à la suite de décès, de retrait ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En cas de défaut d'administrateurs restants, une Assemblée Générale sera rapidement convoquée par le réviseur et réunie en vue de nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le Conseil choisira en son sein un président (le Président) et pourra choisir un secrétaire, qui ne sera pas nécessairement un administrateur et qui sera en charge de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions adoptées lors des Assemblées Générales ou des décisions adoptées par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et les Assemblées Générales. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (selon le cas) nommeront pro tempore un autre président, à la majorité simple des administrateurs présents ou par mandat, qui présidera la réunion ou l'assemblée dont il est question.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation, qui doit nécessairement se trouver à Luxembourg.

La convocation écrite à toute réunion du Conseil sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront brièvement explicités dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

Un tel avis écrit ne sera pas exigé si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés durant la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être renoncé à une convocation écrite moyennant l'assentiment par écrit de chaque membre du Conseil, en original, ou par fax, câble, télégramme, télécopie ou e-mail avec une signature électronique, admise en droit luxembourgeois. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions particulières se tenant aux jour et endroit indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil peut agir aux réunions du Conseil en désignant, par écrit, par fax, par câble, télégramme, télécopie ou e-mail avec une signature électronique, valable en droit luxembourgeois, comme son mandataire un autre administrateur.

Un membre du Conseil peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion pour autant qu'il y ait toujours au moins deux membres qui soient présents en personne ou qui assistent à la réunion par un moyen de communication qui répond aux exigences prévues au paragraphe suivant.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant (i) d'identifier tous les administrateurs prenant part à la réunion, (ii) à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de se parler, (iii) la transmission de la réunion en direct et (iv) aux administrateurs de correctement délibérer, et, participer à une réunion par de tels moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le Président de la réunion doit avoir la voix prépondérante.

Non-obstant ce qui précède, une décision du Conseil peut être adoptée par écrit, à condition qu'une telle décision soit précédée d'une délibération entre les administrateurs, tel que décrit au paragraphe 6 du présent article 11. Une telle décision consistera en un ou plusieurs documents, contenant les décisions, et signés à la main ou par voie électronique, au moyen d'une signature électronique conformément au droit luxembourgeois, par chacun des administrateurs. La date d'une telle décision sera celle de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration et résolutions de l'Administrateur unique.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil devront être signés par le Président ou le membre du Conseil qui préside le Conseil ou de la manière telle que déterminée par le Conseil.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique sont sous la forme de procès-verbaux écrits, conservés au siège social de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou en d'autres circonstances devront être signés par le Président, deux membres du Conseil ou de la manière telle que déterminée par le Conseil ou par l'Administrateur Unique(selon le cas).

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le Conseil est doté des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil.

**Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Conseil peut nommer une personne (délégué à la gestion journalière), qui aura pleine autorité pour agir au nom de la Société dans toutes les matières concernant la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut désigner une personne comme représentant permanent pour toute entité dans laquelle la Société est nommée comme membre du Conseil. Ce représentant permanent agira par voie discrétionnaire, mais toujours au nom et pour le compte de la Société, et il pourra engager la Société en sa capacité de membre du Conseil de cette entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, qu'il s'agisse d'un administrateur ou pas, pour remplir des fonctions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Pouvoirs de signatures de la Société.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne ou personnes à qui de tels pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil (ou par deux administrateurs).

En cas de désignation d'un administrateur délégué à la gestion journalière (administrateur délégué ou directeur général), la Société sera valablement liée par la seule signature de cette personne (ou de son délégué).

**Art. 16. Conflits d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune opération entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou employés de la Société a un intérêt quelconque dans, ou est administrateur, ou associé, ou fondé de pouvoir ou employé dans cette autre société ou entreprise.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur ou de fondé de pouvoir ou d'employé d'une autre société avec laquelle la Société conclut des contrats ou noue des relations d'affaires, ne saurait en raison de ce seul lien avec cette autre société ou entreprise, être empêchée de considérer et de voter ou d'agir dans les domaines quels qu'ils soient en relation avec de tels contrats ou autre commerce.

Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel et opposé dans une opération de la Société, ledit administrateur doit informer le Conseil de l'existence de cet intérêt personnel et opposé et ne doit pas délibérer ou voter au sujet de cette opération, rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Ce paragraphe ne s'applique pas aussi longtemps que la Société a un Administrateur Unique.

Aussi longtemps que la Société a un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale présenteront les opérations passées entre la Société et l'Administrateur Unique dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes précédents ne s'appliquent pas aux décisions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations faites dans le cadre des affaires courantes de la Société qui sont conclues à des conditions normales de marché.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** A moins qu'il en soit disposé autrement par la loi, les opérations de la Société doivent être contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) sera/seront élu(s) pour un terme n'excédant pas six ans et il(s) sera/seront rééligible(s).

Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, sa/leur rémunération et la durée de son/leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans motif.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 19. Distributions.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en Assemblée Générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Conseil sous réserves d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en Assemblée Générale des actionnaires ou comme acomptes sur dividende par décision du Conseil. L'Assemblée Générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans la devise choisie par le Conseil en temps et lieu qu'il appartiendra au Conseil de déterminer.

Le Conseil peut décider en dernier lieu du cours applicable pour convertir les montants de dividendes dans la devise dans laquelle ils seront payés.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant une période de cinq ans ne pourra plus par la suite être réclamé par le détenteur de ladite action, un tel dividende sera perdu pour celui-ci et devra revenir à la Société.

**Art. 20. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, quel qu'en soit la raison ou le moment, la liquidation sera opérée par les soins de liquidateurs ou du Conseil alors en fonction qui se verr(a)(ont) reconnaître les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi sur les sociétés commerciales.

Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société.

**Art. 21. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés, de temps à autres, par une décision de l'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité exigées par la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 22. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas expressément régi par les présents Statuts, est régi par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évalués à environ EUR 2.800,-.

Le notaire soussigné, qui a connaissance et parle la langue anglaise, déclare par la présente que par réquisition des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais et suivi par la traduction française; à la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé au Luxembourg au jour mentionné précédemment.

Après avoir lu le présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, L. CHANIOL, E. ADAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. Relation: LAC/2008/39663. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131974/242/557.

(080153905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

#### Minpark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 60.647.

#### EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 juillet 2008 que les décisions suivantes ont été prises:

1°) Renouvellements de mandats:

Les Mandats d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier et de Madame Anna de Meis, tous deux demeurant professionnellement au siège de la société, ont été renouvelés pour une durée de 3 ans.

- Le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Luis Velasco a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

- Les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

2°) Administrateur Délégué:

- Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au siège de la société, a été nommé administrateur délégué de la société, avec effet au 22 juillet 2008.

- Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
MINPARK SA  
Patrick Houbert  
Administrateur

Référence de publication: 2008132028/6102/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Industeam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

R.C.S. Luxembourg B 48.582.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008131652/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03424. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Industeam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

R.C.S. Luxembourg B 48.582.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008131653/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03422. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Buderus Giesserei Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131654/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03831. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**GSLP I Offshore C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.749.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of September.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

GSLPI Offshore Investment Fund C, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman,

KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-26088, acting through its general partner GS Loan Partners I Advisors, Ltd., here represented by Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of GSLP I Offshore C S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B138 749, incorporated by deed of the undersigned notary on May 9, 2008, published in the Mémorial C, number 1467 of June 13, 2008. The articles of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on May 27, 2008, published in the Mémorial C, number 1613 of July 1, 2008.

The appearing party, represented as afore said, requested the notary to draw up the following:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to remove with immediate effect the current managers from their office as managers of the company and to create the positions of "A Manager(s)" and "B Manager(s)"

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to modify the Company's signature rule so as to require (i) one manager's signature (of any class) for financial commitments equal to or less than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) or any such contracts without any financial impact on the company and (ii) the joint signature of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager for financial commitments of more than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO).

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to explicitly provide in the company's bylaws that the company's Board of Managers may delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to remove from article 12 of the company's bylaws the second, third and fourth paragraphs so as to remove any direct references to an investment management agreement.

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to amend and restate the article 10 of the company's bylaws so as to read as follows:

" **Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least five (5) members, who need not be shareholders.

The Board of Managers shall always be composed so that at least (i) one (1) manager be appointed among persons internal to GOLDMAN SACHS & CO (who shall be referred to as the «B Manager(s)») and (ii) one (1) manager appointed among persons not only internal to GOLDMAN SACHS & CO but also resident of the Grand Duchy of Luxembourg, (who shall be referred to as the «A Manager(s)»).

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers."

*Sixth resolution*

The sole shareholder decides to amend article 12 of the company's bylaws so as to read as follows:

" **Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney."

*Seventh resolution*

The sole shareholder decides to amend article 13 of the company's bylaws so as to read as follows:

" **Art. 13.** For financial commitments of more than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) the company shall be bound by the joint signature of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager. For financial commitments equal to or less than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) or any such contracts without any financial impact on the company, the company shall be bound by the sole signature of one (1) manager."

*Eighth resolution*

The sole shareholder decides to appoint, pursuant to the company's new article 10 the following persons:

*As A Managers:*

1. Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;
2. Jean-Marc BISSOT Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on January 3, 1967, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;

*As B Managers:*

3. Michael FURTH, Managing Director, born in Geneva, Switzerland on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;
4. Eric GOLDSTEIN, Managing Director, born in New York, United States of America, on June 4, 1974, professionally residing at 85, Broad Street, New York, N.Y. 10004, United States of America;
5. Simon CRESSWELL, Managing Director, born in Perth, Australia, on June 14, 1968, professionally residing at 133 Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Paul FRIEDERS notaire de résidence à Luxembourg.

*A comparu:*

GSLP I Offshore Investment Fund C, L.P, un partenariat exempt à responsabilité limitée constitué sous le droit des Iles Cayman, avec siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculé auprès du Registre des Partenariats Exempts à Responsabilité Limitée des Iles Cayman sous le numéro MC-26088, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GS Loan Partners I Advisors, Ltd., ici représenté par Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée GSLP I Offshore C S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous

le numéro B 138 749, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1467 du 13 juin 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1613 du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a demandé au notaire d'établir ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide de révoquer avec effet immédiat les gérants actuels de leur poste de gérants de la société et de créer les postes de «Gérant(s) A» et «Gérant(s) B».

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier les règles de signature de la société de façon à demander (i) la signature d'un gérant (de toute catégorie) pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS) ou pour tout contrat semblable sans impact financier sur la société et (ii) la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B pour les engagements financiers de plus de 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS).

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'explicitement prévoir dans les statuts de la société que le Conseil de Gérance de la société peut déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associée ou non, qui représentera/représenteront la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques, telles que déterminées par le Conseil de Gérance.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de supprimer dans l'article 12 des statuts de la société, les paragraphes deux, trois et quatre de façon à supprimer toute référence directe à une «convention de gestion de placement».

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'amender et de reformuler l'article 10 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est gérée par un Conseil de Gérance, qui sera composé d'au moins cinq (5) membres, qui peuvent ne pas être associés.

Le Conseil de Gérance devra toujours être composé de telle manière qu'au moins (i) un (1) gérant soit nommé parmi des personnes internes à GOLDMAN SACHS & CO (qui seront ci-après dénommé(s) le(s) «Gérant(s) B») et (ii) un (1) gérant nommé parmi des personnes non seulement internes à GOLDMAN SACHS & CO mais également résidentes du Grand-Duché de Luxembourg, (qui seront ci-après dénommé(s) le(s) «Gérant(s) A»).

Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée déterminée ou indéterminée. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum, à tout moment.

Le Conseil de Gérance élit parmi ses membres un directeur; en cas d'absence du directeur, un autre gérant peut présider l'assemblée.

Tout gérant qui ne peut pas participer à une assemblée peut déléguer par lettre, télex, fax ou télégramme à un autre membre du Conseil le pouvoir de le représenter à l'assemblée et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à la procédure de réunion du Conseil de Gérance par l'intermédiaire d'un dispositif de communications (intégrant un téléphone ou un système de vidéo conférence) qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à une telle réunion (s'ils le sont en personne, ou par procuration, ou par l'intermédiaire d'un tel dispositif de communications) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment est réputé présent en personne à une telle réunion, est compté dans le calcul du quorum, et est autorisé à voter sur les questions examinées à une telle réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent aux procédures d'une réunion du Conseil de Gérance par l'intermédiaire d'un tel dispositif de communications doivent ratifier leurs votes ainsi exprimés en signant une copie du procès verbal de la réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président, ou de tout tiers délégué par lui ou de n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées valides et effectives comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur des procès-verbaux signés par tous les membres qui ont participé à la délibération.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux à produire lors de procédures judiciaires ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux des gérants. »

*Sixième résolution*

L'associé unique décide d'amender l'article 12 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants, qui seront appelés 'Managing Director (s)'.

Le Conseil de Gérance peut aussi déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associée ou non, qui représentera/représenteront individuellement ou conjointement la société pour des transactions spécifiques telles que déterminées par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, désigné conformément aux dispositions du paragraphe précédent, peut donner mandat, par sa seule signature, afin de déléguer un pouvoir spécial à un agent ad hoc de la société pour représenter individuellement la société à des fins spécifiques telles que définies dans le mandat."

*Septième résolution*

L'associé unique décide d'amender l'article 13 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Pour les engagements financiers de plus de 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS), la société est liée par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B. Pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS) ou pour tout contrat de ce type sans aucune incidence financière sur la société, la société est liée par la seule signature d'un (1) gérant.»

*Huitième résolution*

L'associé unique décide de nommer, conformément au nouvel article 10 des statuts de la société, les personnes:

*En tant que Gérants A:*

1. Christophe CAHUZAC, 'Managing Director', né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;

2. Jean-Marc BISSOT, 'Managing Director', né à Saint-Mard, Belgique, le 3 janvier 1967, demeurant professionnellement au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;

*En tant que Gérants B:*

3. Michael FURTH, Managing Director, né à Genève, Suisse le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, EC4A 2BB Londres, Grande Bretagne;

4. Eric GOLDSTEIN, Managing Director, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 4 juin 1974, demeurant professionnellement au 85, Broad Street, New York, N.Y. 10004, Etats-Unis d'Amérique;

5. Simon CRESSWELL, Managing Director, né à Perth, Australie, le 14 juin 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, EC4A 2BB Londres, Grande-Bretagne;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2008. Relation: LAC / 2008 / 38418. - Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008131922/212/219.

(080154378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Hospodar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.306.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOSPODAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2008131712/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04889. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Hospodar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.306.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOSPODAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2008131713/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04890. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Brambachlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.270.

—  
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008131715/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03527. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Cemarlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 62.936.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2008*

- L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132037/5387/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---